

Compte rendu du groupe du travail du 20 octobre 2008

MISE EN PLACE DES SIP : TOUT VA TRES BIEN, TOUT VA TRES BIEN ... !

Peut-on réellement parler de groupe de travail à propos de cette réunion du 20 octobre (d'une durée de trois heures) entre les syndicats et le Directeur général sur la mise en place des SIP ?

La réponse est assurément négative.

L'inverse aurait voulu a minima que M Parini respecte ses engagements du mois de juin sur la transmission de tous les éléments permettant aux syndicats d'avoir une image réelle de la stratégie globale de mise en oeuvre du guichet fiscal unifié (SIP, accueil fiscal dans les trésoreries de proximité et pôle de recouvrement complexe) jusqu'à l'échéance de fin 2011.

Au lieu de cela, la présentation administrative s'est limitée au développement des SIP sur la seule année 2009 et à un satisfecit sur le bon rythme de mise en oeuvre de la réforme, laissant même augurer de potentialités d'accélération.

En s'appuyant sur les réalités vécues du terrain mais aussi sur les contradictions contenues dans la lettre du Directeur général aux agents, la CGT a exigé en propos liminaire un réel débat contradictoire et que des réponses claires soient données aux agents.

LA DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

« La CGT vous a déjà exprimé son mécontentement sur la manière dont se déroulent les discussions depuis le mois de juillet.

Même si nous condamnons la réforme, nous avons compris que le dialogue social devait a minima permettre de travailler sur ce dossier et de répondre aux attentes des agents.

Or, vous aviez pris l'engagement de donner, à l'issue des réunions locales, une vision globale de la mise en oeuvre de la réforme, du GFU, sur trois ans, avec une réelle lisibilité de l'ensemble du réseau de la DGFIP. Cet engagement n'est pas tenu et il y a des raisons à cela.

Vous laissez entendre que c'est compliqué, mais cela n'explique rien. Les documents reçus eux non plus ne donnent aucune explication. La lettre envoyée aux agents le 10 octobre n'en dit pas plus et quand vous y parlez de « calendrier soutenu » et de réforme « maîtrisable » nous y voyons plutôt des raisons non explicitées de difficultés.

On ne peut pas continuer de cette façon ! C'est pourquoi, en terme de méthode, la CGT exige que

vous donniez aux personnels des explications sur la situation réelle dans un délai rapide. La CGT exige que le ministre, lui aussi, dise quelles sont les difficultés dans la mise en oeuvre des SIP et quel sera l'impact réel sur la vie des agents.

Il faut d'ailleurs souligner que sur le terrain, la lisibilité et la transparence ne sont pas de mise. Les réunions avec les DSF et TPG ont créé un besoin de savoir et les personnels au-delà de l'inquiétude perdent confiance.

Pour la CGT, il faut arrêter ce qui se met en place si on ne peut pas le faire. Il faut revoir le calendrier politique initial. Nous pensons qu'on ne peut pas faire une telle réforme dans les conditions actuelles, sinon ce sont les missions et leur contenu qui seront remises en cause ainsi que l'organisation et les conditions du travail.

Quant à reporter en décembre plusieurs sujets importants (cadres, affectations...) ce n'est pas acceptable. Les agents ne peuvent pas travailler dans l'inconnu.

La CGT écouterait avec attention vos réponses ! »

LES REPONSES DU DIRECTEUR GENERAL

Il vaudrait mieux parler de non réponse. M. Parini a feint en effet de ne pas entendre les questions posées par la CGT. Pour le Directeur Général tout va bien, le SIP est « habitable et on peut s'y lancer sans problème majeur »!

Des sujets non traités, car jugés non prioritaires pour le bon fonctionnement des SIP dès le 1^{er} janvier 2009, sont reportés à plus tard.

Le calendrier

Provocateur, M. Parini a renvoyé la responsabilité du retard pris pour l'élaboration et la communication du plan complet de déploiement des SIP, sur les syndicats. Selon lui, ce retard résulte de sa volonté d'écouter des remarques syndicales et du temps qu'il a voulu prendre pour vérifier un certain nombre d'éléments, particulièrement sur les projets élaborés par les directions locales.

Il a précisé qu'effectivement les situations sont hétérogènes, des projets présentés par les directions sont corrects, d'autres moins, et que cela nécessite quelques semaines de plus.

Le Directeur général s'est engagé une nouvelle fois à donner la cartographie complète des projets 2010-2011 avant la fin novembre.

Des questions déjà tranchées !

Il a souligné que l'organisation des SIP ne se résumait pas aux documents fournis. D'autres ont déjà été publiés et des questions ont déjà été tranchées par la note de juin dont il a rappelé le caractère non négociable :

- le SIP sera dirigé par un comptable ;
- la séparation assiette/recouvrement est réaffirmée ;
- pas de projet de polyvalence en back office mais appel à la solidarité pour des efforts particuliers, ce qui ne nécessite pas, selon lui, une formation lourde.

Sur le transfert de la TP au SIE, et au contraire du transfert de l'impôt sur les sociétés, cela se fera avec redéploiements dans les départements dès lors qu'il y aura une quantification suffisante de charges permettant de dégager un nombre d'emplois visible.

Sur le lien SIP-SIE, le DG affirme que le SIE fonctionne de manière beaucoup plus varié que prévu. Il ne souhaite pas revoir son organisation puisque ça « marche ». Seuls les SIP seront donc regardés.

Sur les SIP préfigurés, il n'est pas prévu de bilan d'étape. Ces préconfigurations servent uniquement d'observatoire à la DGFIP pour avancer dans la mise en place des SIP.

Les grands sites et la taille des SIP

M. Parini a indiqué qu'il n'y aura pas d'opération de concentration, mais une transposition de l'existant. La fusion se fera par addition : les trésoreries spécialisées impôts et une partie des trésoreries mixtes (reste selon lui à en définir le curseur) seront mises dans le CDI. Les SIP seront de taille raisonnable, aux alentours de 70 agents maximum. Plusieurs SIP pourront être mis en place sur un même site.

De nouvelles réunions

M. Parini a proposé de revoir les syndicats en décembre et de les réunir d'ici là sur les sujets suivants :

- Les critères de choix des responsables de SIP

Une première réunion d'échange (sans document fourni) aura lieu avec M. Rambal. Sur ce sujet, le Directeur Général a rappelé que les critères définis seront spécifiques à la période transitoire de fusion mais non systématiques à compter de 2012. Ne sont concernés en 2009 que les responsables de services fusionnés identifiés au 31/12/2008.

- Les SIP

Il a proposé une ou deux réunions en novembre sur les points non encore traités, y compris sur la question des Pôles de Recouvrement Complexe et, à la demande de la CGT, sur l'accueil fiscal. Pour la CGT, il s'agit en effet d'un sujet important s'il en est, et qui conditionne le devenir des trésoreries de proximité.

LES INTERVENTIONS CGT DANS LE DEBAT

☞ A l'écoute des propos de M. Parini, la CGT a confirmé son mécontentement et sa surprise :

« si on vous entend, ce serait plus compliqué à cause des organisations syndicales, mais en même temps il suffirait de quelques semaines pour donner la vision globale des S.I.P. »

Alors pourquoi ce groupe de travail s'il ne fallait que quelques semaines ?

La CGT ne croit pas à votre argumentation ; les difficultés sont beaucoup plus lourdes et pour d'autres raisons que celles que vous avancez....

Si c'est effectivement compliqué c'est qu'à l'origine, la réforme envisagée ce n'était pas uniquement la création du SIP par transposition de l'existant avec une affichette « ici renseignement unique ». Le fond de la réforme, c'est une conception nouvelle de l'organisation du travail et cela aurait été normal que nous disposions de l'ensemble du plan de déploiement pour appréhender toute la cohérence de la réforme. Mais plus on avance et moins on a le débat nécessaire sur le fond qui avait été promis !

Si c'est compliqué c'est aussi parce que l'administration doit programmer sur 3 ans et il faut penser aux emplois, aux moyens budgétaires, aux capacités informatiques, à l'espace de travail...

Pour la CGT on ne peut pas promettre aux personnels, comme vous le faites, que rien ne changera, particulièrement en matière de conditions de travail, sans examiner la question de l'emploi ! »

Aujourd'hui, comme le 24 juin avec la circulaire présentée comme non négociable, il n'y a pas de véritable discussion. Pour la CGT il est grand temps de clarifier ce que l'on fait en terme de dialogue social ! »

☞ La CGT a aussi indiqué qu'elle n'accepterait pas de participer à des groupes de travail pour recevoir uniquement de l'information. Elle a exigé que le dialogue social permette aux syndicats de disposer de tous les éléments nécessaires à un véritable débat. Elle a une nouvelle fois demandé, entre autres, à recevoir les documents préparatoires aux réunions suffisamment tôt pour les examiner et les confronter à l'appréciation des agents au niveau local (par exemple sur la question du transfert des charges et des emplois).

☞ Concernant la rencontre avec le ministre prévue pour le 27 octobre, la CGT a déclaré qu'elle ne peut avoir comme objectif un simple exercice de communication du ministre. Il est donc normal que les organisations syndicales connaissent l'ordre du jour de cette réunion.

Pour la CGT, le ministre ne peut pas s'appuyer sur cette réunion du 20 octobre pour aborder le sujet des SIP sur lequel il n'y a pas eu de véritable débat. Elle a demandé à M. Parini d'informer le ministre de la position de la CGT à cet égard.

LES CONCLUSIONS DU DIRECTEUR GENERAL

L'audience avec le ministre

M. Parini a affirmé que le ministre n'avait pas de message pour l'extérieur à faire passer, qu'il souhaitait revoir les syndicats pour recueillir leurs commentaires sur la réforme, faire un tour d'horizon sur le dialogue social lié au CTPC, et donner une réponse sur les jours comptables.

Sur la méthode et le calendrier

Le directeur général a confirmé sa proposition de nouvelles réunions en novembre :

- sur les critères de choix des cadres du SIP ;
- sur le SIP, avec des documents à l'appui :

✓ Le SIP fonctionnel

Plusieurs réunions pourront avoir lieu sur les « métiers » du SIP, l'accueil fiscal en trésoreries de proximité, les conditions de transfert de la Taxe professionnelle, l'informatique, la fiscalité immobilière, le pôle de recouvrement complexe.

✓ La vie du SIP

Il a ciblé quelques sujets qui pourront être discutés : la formation, la nécessité ou non d'un adjoint au SIP, la caisse, l'accueil au guichet du SIP.

Enfin M. Parini présidera en décembre une réunion de synthèse qui examinera la programmation des SIP sur 2010 et 2011 et les critères de choix des responsables de SIP.

Il a indiqué également que les actuels chefs de service des CDI et des trésoreries spécialisées-voire des trésoreries mixtes- seront réunis en décembre à Paris pour une présentation des critères retenus.

Contrat pluri-annuel

M. Parini a indiqué qu'il n'y aura pas de contrat pluri-annuel 2009-2011 avec comme précédemment deux volets, l'un sur le budget (emplois-moyens) et l'autre sur la performance (missions-indicateurs).

Le volet budget déjà tranché politiquement n'a plus lieu d'être, et pour 2009 les mêmes indicateurs ont été gardés. Par contre un document peut-être envisagé sur les perspectives (missions et valeurs) et les indicateurs (sujet à discuter).

En conclusion, la CGT a souligné que, contrairement à sa demande, le cadre n'était pas celui d'une négociation et qu'elle apprécierait l'attitude de la Direction générale à l'importance et au contenu que cette dernière donnera aux futures échanges avec les syndicats.

Une nouvelle fois la CGT a exigé de la clarté dans les propos tenus par l'administration : ne pas laisser entendre, particulièrement quand elle s'adresse aux agents, qu'une véritable concertation a eu lieu avec les organisations syndicales alors que ce n'est pas le cas.

La CGT a enfin réaffirmé qu'elle n'était pas co-auteur de cette réforme et que son action visait à défendre les missions et les agents qui les exercent.

Montreuil le 21 octobre 2008